Pour les personnes âgées de **65 ans et plus,** le transport en **ambulance est-il gratuit?**

Pas nécessairement!

Contrairement à la croyance populaire, le transport ambulancier n'est pas toujours gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus. L'âge n'est pas le seul facteur à considérer.

GRATUIT, si vous répondez aux conditions suivantes :

1. Vous êtes résident du Québec et vous avez 65 ans et plus au moment du transport ambulancier.
2. Votre déplacement a lieu à l'intérieur du Québec.
3. Vous êtes évalué par le médecin de l'hôpital ou son représentant qui atteste de la nécessité du transport ambulancier.

   En plus de votre état de santé au moment de l'appel au service d'urgence, différents éléments sont considérés :
   - Êtes-vous seul?
   - Avez-vous de la difficulté à vous déplacer sans aide?
   - Votre lieu de résidence est-il difficile d'accès?
   - Etc.

4. Vous êtes transporté vers l'hôpital le plus près et le plus approprié au moment où vous demandez une ambulance.

Vous répondez à toutes ces conditions?

OUI.
Vous n'avez rien à débourser.

NON.
Les frais du transport ambulancier pourraient vous être facturés. Votre cas sera évalué par l'hôpital où vous avez été transporté en ambulance.

Est-ce que je passe plus rapidement à l'urgence si j'arrive en ambulance?

NON.
La priorisation des usagers qui se présentent à l'urgence est basée sur des critères d'évaluation qui sont les mêmes partout au Québec. Il est donc possible qu'une personne arrivée en ambulance soit dirigée vers la salle d'attente de l'urgence selon le niveau de priorité qui lui a été attribué.

Si je n'ai pas encore 65 ans, est-ce que je dois payer mon transport en ambulance?

OUI.
Le transport en ambulance d'un usager âgé entre 0 et 65 ans n'est pas couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Tout déplacement est à la charge de la personne transportée, à moins qu'elle soit admissible à un programme gouvernemental. Certaines assurances privées peuvent rembourser ces montants.

Qu'arrive-t-il si je quitte l'urgence avant d'avoir vu le médecin?

Si vous quittez l'urgence avant d'avoir vu un médecin, la nécessité de votre transport sera évaluée en se basant sur votre condition au moment de votre appel au service d'urgence.

Quels sont mes choix si je ne pense pas avoir besoin d'une ambulance?

Si votre état de santé et votre condition physique vous le permettent, vous pouvez vous rendre à l'hôpital en demandant à quelqu'un que vous connaissez de vous y amener, en prenant un taxi ou un taxi adapté.

Pour plus d'information :

Transport des usagers
1 877 797-1860, poste 2238

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Transport ambulancier

pour les personnes âgées de 65 ans et plus :

pas toujours gratuit!

Québec